

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 04/04/2023EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 avril à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL DidierPROCURATIONS : Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL ClaudeSECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## SEANCE N° 4

## DELIBERATION N° 4

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Suite à la demande de certaines associations de la Commune, Monsieur Le Maire propose d'attribuer aux associations et aux organismes suivants le montant ci-dessous :

Oece 12 (caisse des écoles) : 8 000€ ;

Subventions :

Espace loisirs création : 500€'

Amicale bouliste St-Jeantaise : 700€'

Les kiprokos (section country) : 500€'

Les associations n'ayant pas demandé à ce jour de subventions par dossier écrit pourront être examinées ultérieurement dans le cadre de subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire précise cependant, que pour tout versement de subvention, il est demandé par la Trésorerie le numéro Siret de l'association. Sans ce dernier, le versement de ladite subvention ne pourra être effectué.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- DE VERSER les sommes énoncées ci-dessus.*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire

Claude VIDAL

Acte dématérialiséActe rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 13 AVR. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 13 AVR. 2023..

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication en préfecture.

012-211202312-20230408-20230804\_4-DE

Reçu le 13/04/2023

ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.